

Info Bulletin No. 67 – One-Time Extension of Thoroughbred and Quarter Horse Individual Horse Racing Licences

La version française suit le texte Anglais...

February 19, 2019

The AGCO is currently in the process of transitioning its licensing and registration services to an online platform called **iAGCO**. This online platform improves and modernizes the AGCO's service delivery by offering its customers an easy, convenient and digital way of doing business with the Commission.

The AGCO is planning to introduce iAGCO to the horse racing industry in 2020. In preparation for this move, starting March 1, 2019, the AGCO will shift the expiry date for all individual Thoroughbred and Quarter Horse racing licences to the licensee's or applicant's birthdate.

To facilitate this change, individual licences issued in 2019 will expire on a licensee's birthday in 2020. In most cases, this will mean an extension of the licensing period and a licence fee that is pro-rated to include the additional months. The fee will be based on how many months a licence will be extended to reach the licensee/applicant's birthdate in 2020.

For more information on how this will affect your licence expiry date and 2019 licensing fee, please see the **2019 pro-rated fee schedule**. ([PDF](#) format or [HTML](#))

This is a **one-time change** for 2019 individual renewals and applications. In order to ensure this transition is fair, smooth, and seamless, the AGCO will make available extra resources, including staff at track offices, to assist licensees and applicants in the early part of the season.

We thank you for your support and consideration during this adjustment period.

Bulletin d'information no 67 – Prolongation unique des licences de particulier pour les courses de chevaux de race Thoroughbred et Quarter Horse

19 février 2019

La CAJO travaille actuellement au transfert de ses services d'inscription et de délivrance de licences vers sa plateforme en ligne appelée **iCAJO**. Cette plateforme en ligne permet d'améliorer et de moderniser la prestation de services aux clients de la CAJO en leur offrant un outil numérique convivial qui leur permet de traiter avec la Commission.

La CAJO prévoit mettre en œuvre iCAJO pour l'industrie des courses de chevaux en 2020. En vue de ce transfert prévu le 1er mars 2019, la CAJO modifiera la date d'expiration de toutes les licences de particulier pour les courses de chevaux de race Thoroughbred et quarter horse afin qu'elle corresponde à la date d'anniversaire du titulaire ou du demandeur de licence.

Pour faciliter cette modification, les licences de particulier délivrées en 2019 expireront à la date d'anniversaire de leur titulaire en 2020. Dans la plupart des cas, la période de validité sera prolongée, et des droits de licence seront calculés au prorata pour inclure les mois supplémentaires. Le calcul des droits reposera sur le nombre de mois de prolongation de la licence nécessaires pour couvrir la période jusqu'à la date d'anniversaire du titulaire ou du demandeur de licence en 2020.

Pour de plus amples renseignements concernant l'impact de cette modification sur la date d'expiration de votre licence et sur vos droits de licence pour 2019, consultez le **barème des droits de 2019 calculés au prorata** ([PDF](#) ou [HTML](#)).

Il s'agit d'une **modification unique** qui touche les renouvellements et les demandes licences de particulier pour 2019. Afin d'assurer une transition équitable, harmonieuse et en douceur, la CAJO mettra des ressources supplémentaires, y compris du personnel de bureau, à la disposition des titulaires et les demandeurs de licence pour les aider en début de saison.

Nous vous remercions de votre attention et de votre soutien durant cette période d'adaptation.